

**LE DERNIER CHANT
DES
SERINS DE LAVAL**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649774807

Le Dernier Chant des Serins de Laval by Dr. Beausoleil

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

DR. BEAUSOLEIL

**LE DERNIER CHANT
DES
SERINS DE LAVAL**

AVANT-PROPOS.

On sait ou on ne sait pas, qu'en avril dernier, huit des professeurs de la Succursale de Laval ont adressé à Mgr Fabre un *mémoire* concernant la sempiternelle question universitaire.

Ce mémoire, libelle où l'impertinence le dispute à la mauvaise foi, où le mensonge s'allie au manque de logique, où la grammaire elle-même est impitoyablement maltraitée, circule dans un certain public depuis quelques semaines.

J'ai attendu jusqu'à ce jour, dans l'espoir qu'une plume plus autorisée que la mienne ferait justice de ce fatras.

J'interrogeais l'horizon : *Qui se lèvera pour dissiper les complots de l'envie ? "Quis consurget adversus malignantes ?"* Personne ne revant l'injure, je réprimai le dégoût qui me montait au cœur, et j'entrepris l'examen du *factum* de ceux que j'appelle *Serins de Laval*.

Serins, ils le sont, ceux qui, dans leur candeur naïve, ont cru démolir l'Ecole de Médecine, en lui jetant de leur boue.

Serins, ils le sont, ceux qui, pour faire mousser le stock de la Succursale, ont cherché à déprécier le crédit sans tache de l'Ecole.

Mille fois *serins*, ceux qui ont espéré faire croire à Mgr de Montréal que l'Ecole de Médecine donne un *enseignement scientifique inférieur* et enseigne l'*immoralité la plus éhontée*.

On dit que Sa Grandeur a été profondément affligée par la nouvelle *manière* des professeurs de Laval.

Ceux qui connaissent la bonté paternelle de Mgr Fabre, ainsi que son amour de la paix, croiront cela sans peine. Ils se sentiront blessés, dans leur amour filial, lorsqu'ils songeront que ceux qui, par leur éducation et leur position sociale, devraient donner l'exemple du respect à l'autorité, péchent, au contraire, par l'outrecuidance la plus dévergondée.

Monseigneur a répondu par un simple accusé de réception. C'est ainsi que le profond dégoût, comme les grandes douleurs, s'exprime par le silence. Sa Grandeur n'a pas même fait part à l'Ecole des accusations portées contre elle ; d'où je conclus que les *serins* n'ont pas

ébranlé la confiance que Mgr a toujours accordée à l'École de Médecine, une des plus florissantes institutions du diocèse.

Voici les noms des accusateurs de l'École, je les secoue à ma porte, je vous les livre, en attendant que vous jugiez de l'œuvre.

A. Dagenais,	N. Fafard,
A. A. Foucher, M. D.,	J. A. Laramée,
A. T. Brosseau,	J. B. A. Lamarche,
O. Duval, M. D.,	Séverin Lachapelle, M. D. (1)

Pour copie conforme,

H. E. DESROSTERS, Secrétaire, M. D.

Ce corps de serins n'a pas même la forme de la femme dont parle Horace : "*Desinit in piscem mulier formosa superne*". C'est plutôt une masse confuse et informe, *rudis indigestaque moles*, sans tête et sans queue.

On remarquera avec satisfaction que le doyen—la tête—de la faculté médicale de Laval, ne figure pas parmi les noms que je viens de citer.

Ce dut être une scène piquante de voir M. le Dr Rottot indiquant du doigt le *factum* de ses collègues et disant : *Je ne signerai point....ça.*

Les auteurs du *factum* en chœur :

Vous êtes notre chef, suivez-nous donc..... !

“ Et la guide nouvelle,
Qui ne voyait au grand jour,
Pas plus clair que dans un four,
Donnait tantôt contre un marbre,
Contre un passant, contre un arbre :
Droit aux ondes du Styx, elle mena sa sœur.” (*Lafontaine.*)

Et l'écho moqueur répète dans toutes les directions :

Au Styx les serins, au Styx !

N. B.—J'indique, une fois pour toutes, que le *factum* de la succursale est intégralement reproduit au cours de cet examen.

Je l'ai fait rendre en *petit* caractère, le seul approprié, à mon humble avis.

J. M. B.

(1) Je suis informé, à la dernière heure, que M. le Dr Séverin Lachapelle a, depuis, dégage sa responsabilité, cela ne me surprends pas.

A SA GRANDEUR MONSIEUR EDOUARD-CHARLES FABRE, Archevêque de Montréal
et Vice-Chancelier de l'Université Laval.

MONSIEUR.—Les soussignés, professeurs à la faculté médicale de l'Université Laval, à Montréal, désirant faire connaître à Votre Grandeur la manière dont ils comprennent leur position dans les circonstances actuelles, et expliquer l'attitude qu'ils ont prise vis à vis le bill que l'École de médecine a présenté à la législature, dans le but apparent de faciliter une union entre les deux facultés, prennent la liberté de présenter à Votre Grandeur les considérations suivantes :

Et d'abord, d'où vous vient ce *désir de faire connaître* à Sa Grandeur la manière dont vous comprenez votre position dans les circonstances actuelles ?

Est ce que Sa Grandeur ne connaîtrait pas votre manière, depuis quinze ans que vous en faites le triste étalage ?

Est-ce que vous en auriez changé, et que votre nouvelle manière serait à ce point compromettante qu'il faille l'étayer d'explications ? Messieurs, il n'y a qu'une voie dans la poursuite du bien, c'est la voie droite, la seule qui se passe de commentaires.

Soyons de bon compte ; ou vous avez toujours eu la même manière, et vos explications sont non avenues, ou vous en avez changé, et alors vous êtes illogiques et indignes de foi, et votre nom est, vous le savez... qui tourne au vent.....

* * *

De plus, ces messieurs s'adressent à Monseigneur pour lui *expliquer l'attitude qu'ils ont prise vis à-vis le bill que l'École de Médecine a présenté à la législature de, etc. etc.*

O ignorance de Sa Grandeur, que tu dois être profonde, puisqu'il ne faut pas moins que les lumières des serins de Laval pour le pénétrer ! Heureuse Eglise de Montréal qui possède des *luminaires* de cette force !

Entre-nous, bon, ce besoin de vous expliquer ne s'expliquerait il pas par le fait de certaine prévarication à un ordre de votre recteur ? Monseigneur de Montréal ne vous aurait-il pas fait connaître son désir de vous voir prendre, et surtout garder, une certaine attitude vis-à-vis le bill des unionistes de l'École de Médecine ?

Votre Recteur, messire J. B. Proulx, ne vous avait-il pas intimé, de Rome, de travailler à l'adoption de ce bill ?

Allons, allons, je comprends la démangeaison qui vous tourmente d'expliquer à Sa Grandeur la duplicité de votre manière et le grotesque de votre attitude.

En vérité, votre préambule est, ou une insulte à sa Grandeur qui connaît la question, ou un masque destiné à couvrir certaine contradiction à la discipline universitaire, choisissez, messieurs. Quant à

moi, qui sais de quoi vous êtes capables, je vous tiens pour les auteurs de ces deux misères à la fois.

* * *

Ne dites pas, je vous prie, que je suis trop sévère, car, sachez que je vous porte tout l'intérêt que je dois. Je vous aime beaucoup parce que vous avez erré grandement. Je ne vous aime pas assez cependant pour vous châtier, c'est vous-même que je vais charger de ce devoir. C'est le fouet de l'histoire qui va vous servir la discipline.

Je veux, de plus, vous montrer que vous n'avez pas de pires ennemis de la succursale que vous-mêmes. Votre conduite d'abord, et vos écrits ensuite, vont le prouver amplement.

Et secum petulans amentia certat.—CLAUDIEN.

L'insensé, ne se possédant pas, combat contre lui-même.

* * *

Lorsque l'illustre Pie IX, par un décret en date du 1^{er} février 1876, a déclaré que l'Université Laval serait la seule université catholique dans la province de Québec, mais que cette institution devrait avoir une succursale à Montréal pour donner à cette ville tous les avantages d'une éducation universitaire, les sous-signés se sont empressés de se soumettre à cette décision du souverain Pontife, qui leur a paru inspiré par la plus haute sagesse et dans l'intérêt bien compris de tous les catholiques de la province."

PREMIER MENSONGE.—Lorsque l'illustre Pie IX, par un décret en date du 1^{er} février 1876, a déclaré que l'Université Laval serait la seule université catholique dans la province de Québec, il a enjoint aux autorités universitaires de Laval *de venir en aide aux écoles déjà existantes*. Or, qu'est-il arrivé ?

Dès avant la promulgation de ce décret, les signataires du factum qui étaient pour la plupart professeurs agrégés à l'École de Médecine tramaient, dans l'ombre, la ruine de cette institution, leur *Alma mater*. Ils voulaient arriver, mais trouvant que les vieux professeurs de l'École : les Munro, les Trudel, les Pelletier, les d'Orsennens, etc., ne disparaissaient pas assez vite de l'enseignement, ils appelèrent Laval à leur secours. Et Laval que les étudiants désertaient pour venir à l'École de Médecine, Laval vint nourrir nos divisions et jeter sa graine stérile au milieu des œuvres fécondes de feu Mgr Bourget.

Le décret veut que Laval vienne en aide aux Écoles déjà existantes, et Laval travaille à leur destruction et les signataires du factum la secondent dans cette œuvre néfaste. Ils mentent donc lorsqu'ils déclarent à Monseigneur, qu'ils se sont empressés de se soumettre à cet ordre du Souverain Pontife.

* * *

Comment ! depuis 1869, Mgr Ignace Bourget, de très sainte et très illustre mémoire, demandait à Laval d'accorder une affiliation honorable à l'École de Médecine, et vous, de votre côté, vous faisiez diversion à cette noble démarche ; vous passiez lâchement à l'ennemi, et vous parlez de votre soumission à l'autorité ! Farceurs sinistres !

Au reste, nommez-moi un seul homme qui, en dehors de votre cercle de traitres, se soit opposé au décret de l'illustre Pie IX ?

On ne prétendra pas, je l'espère, que l'École de Médecine soit une université. Tout le monde sait qu'une université est une institution composée des facultés de Théologie, Droit, Médecine et autres sciences ; or l'École de Médecine, comme son nom l'indique, n'est qu'une faculté, la seule à laquelle le décret de 1876 veut que Laval vienne en aide. Donc, en se tenant dans la rigueur du langage, l'École peut exister même à côté de la *seule université de la province*.

* * *

On dira : l'existence de l'École entravait le succès de l'Université Laval.

Mais oui, cela se conçoit pour qui sait que l'École, par la valeur pratique de son enseignement et la solidité de son orthodoxie, avait accaparé les dix-neuf-vingtièmes des étudiants de cette province. On ne pouvait donc pas facilement compter sans elle. Est-ce la faute de l'École si le recteur de la seule université catholique de la province, agissant sous votre impulsion, a déclaré qu'il *préférerait ignorer l'École et traiter avec vous* ? M. le Recteur Hamel n'était-il pas tenu de respecter le décret de 1876 ? Ne devait-il pas, en conscience et en honneur, utiliser les éléments existants à *Montréal* d'une grande et forte université.

Aujourd'hui, après 15 ans de luttes stériles, vous devez, au moins, comprendre que l'École de Médecine était et est encore, un élément indispensable au succès de *la seule université* que voulait Pie IX en 1876. Les larmes de crocodile dont votre factum est saturé le prouvent surabondamment.

Si l'envie ne rongait vos cœurs et ne troublait vos esprits, vous n'écrieriez pas de factum, et vous cesseriez ces luttes stériles qui paralysent les plus généreux dévouements. Retournez au bercail, ou rangez-vous pour laisser passer ceux qui veulent marcher de l'avant. La vie est trop courte pour s'attarder à sonder l'ornière que vous avez creusée sous les pas de l'École de Médecine.

Vous avez chanté trop tôt son *requiam*, elle est encore debout plus grande et plus forte que jamais. La voyez-vous, qui passe triomphante, offrant la protection de son bras à tous les hommes de bonne volonté, même à ses *détricteurs*.

* * *

Vous prétendez : l'École de Médecine étant une corporation indépendante ne pouvait faire partie de l'Université Laval.

Je répons : cette prétention est fausse en soi et fausse en fait.

En soi, parcequ'il n'y a rien qui répugne à ce que plusieurs corps indépendants confèrent des titres sous un *vocab* commun.

En fait, puisque la méticuleuse Laval a affilié la faculté de théologie de St Sulpice de Montréal, tout en lui laissant son indépendance.

Cela suffit-il pour vous montrer que loin de vous empresser de vous soumettre, vous vous êtes au contraire accrochés à des subterfuges, vous vous êtes opposés au décret de 1876. Voilà pour votre premier mensonge.

En vérité, dit Montagne, *le mentir est un maudit vice.*

* * *

En effet une université bien établie doit être suffisante pour tous les besoins d'une population qui dépasse à peine le chiffre d'un million.

Il faut croire que l'université que nous avons n'est ni bien établie ni suffisante puisqu'après trente huit ans d'existence, elle ne répond pas encore aux besoins de la population.

Et si on examine ce qui se passe dans les autres pays, et surtout en France, on se convaincra sans peine que l'existence d'une seconde université ne pourrait qu'être préjudiciable à l'intérêt des catholiques.

Ce qui ne veut pas dire qu'une seconde université *mieux établie* que la première ne serait pas avantageuse à l'intérêt des catholiques.

Aux Etats-Unis d'Amérique, qui comptent plus de dix millions de catholiques, on a encore qu'une seule université qui n'est pas même complète.

Si les dix millions de catholiques des Etats Unis n'ont qu'une université incomplète, ce n'est pas une raison pour que les catholiques de la Province de Québec soient satisfaits d'une université, qui ne répond pas aux besoins de sa population. Tout le monde sait que, l'université Laval, œuvre purement *diocésaine* comme l'a voulu son fondateur, n'est devenue provinciale que de nom : les deux tiers des catholiques de la province trouvent qu'elle ne répond pas aux besoins de toute la population.

Ce sentiment est fort à ce point que, toute la diplomatie universitaire n'a pu le changer.

En France, lorsque le gouvernement a permis l'érection d'universités catholiques, on s'est aperçu qu'il ne fallait pas qu'elles fussent trop multipliées et on a été obligé d'en réduire le nombre à trois. Cependant la France contient 38 millions de catholiques.

En France, les universités sont sous le contrôle du gouvernement, c'est donc un monopole ; dans la province de Québec, elles sont laissées à l'initiative du Clergé et des fidèles, c'est la liberté, il n'y a donc pas analogie.

De plus je trouve que vous êtes trop humbles, vous cachez la masse de votre science sous les dehors d'une innocence mal contenue. Si vous osiez découvrir toutes vos informations on serait étonné de votre savoir.

C'est ainsi que Mgr *apprendrait* de vous, phénix de la succursale, que "les trois facultés de médecine et les trois écoles supérieures de pharmacie ne sauraient, on le comprend, suffire à doter toute la France de praticiens expérimentés dans l'art de guérir. Les *Ecoles préparatoires* ont pour mission de répandre l'enseignement médical dans toutes les parties du territoire, ces Ecoles sont au nombre de vingt deux."

On croira peut-être qu'il s'agit ici de simulacres de succursales. "A un certain point de vue, l'enseignement des Ecoles préparatoires est plus profitable aux étudiants que celui des facultés. En effet, tandis que dans celles-ci plusieurs centaines de jeunes gens, devraient, par exemple, suivre à l'amphithéâtre les leçons d'anatomie du professeur, dans celles-ci les élèves, peu nombreux, jouissent de moyens d'instruction plus directs et plus efficaces. La démonstration y est plus facile, les observations y ont plus de précision ; les manipulations et les leçons cliniques n'y souffrent pas de l'encombrement. Des interrogations sur les matières des leçons y sont possibles, les habitudes d'ordre et de bonne tenue s'y conservent mieux, les élèves étant tous personnellement connus du professeur".

Quel est le programme de ces écoles si dédaigneusement laissées en oubli par les scribes du factum ? le voici :

1. Chimie et Pharmacie ;
2. Histoire naturelle médicale et matière médicale ;
3. Anatomie et physiologie ;
4. Pathologie et clinique internes.
5. Pathologie et clinique externes.
6. Accouchements et maladies des femmes et des enfants.

Enfin chaque élève est tenu de faire, pendant un an, le service de l'un des hôpitaux de la ville.

"Le titre d'*Ecoles préparatoires* est-il justement applicable aux établissements qui font l'objet de cette notice ?

"C'est plus, en effet, qu'une école préparatoire que celle qui est investie du droit de conférer des grades et de donner pour ces grades un enseignement complet". (1.)

Comptons encore, pour l'édification des scribes, trois écoles de médecine navale : Brest, Rochefort, Toulon, en outre de 3 écoles de médecine

(1.). LES GRANDES ECOLES DE FRANCE, par Mortimer D'Ocagne.—(Passim.)